Un territoire de 14 **communes**

Fréjus, Saint Raphael, Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens, Les Adrets, Bagnols en Forêt, Tourettes, Saint Paul en Forêt, Fayence, Montauroux, Seillans, Mons, Tanneron, Callian : **Var Esterel et Pays de Fayence**

L'accompagnement du gestionnaire de cas n'entraine aucun coût financier pour la personne âgée.

PTA
PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI VAR EST

Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) :

Plateforme d'appui à la coordination des parcours de santé complexes

Une équipe de professionnels pour rechercher des solutions concrètes et efficaces pour améliorer la prise en charge.

Email : **contact@ctavarest.fr**

Tél. : **04 94 47 02 02**

Fax : 04 94 39 40 38

Horaires :

du lundi au vendredi de 9h à 18h

www.ctavarest.fr

PTA

Centre Hospitalier de Dracénie

83300 DRAGUIGNAN

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Parcours Santé des aînés — Paerpa — DES ACTEURS COORDONNÉS POUR UNE AUTONOMIE PRÉSERVÉE

PTA PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI VAR EST

MAIA Var Estérel

Dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes des personnes âgées de 60 ans et +

AJL Jean Lachenaud — Les Libellules — ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

374 avenue Jean Lachenaud – 83600 FREJUS

Service de gestion de cas :

Bureau : 04 83 09 83 68

Knopp Corinne
07 62 77 18 65
maia.gc3@ajl.asso.fr

Swinnen Gaétan
06 59 19 22 73
maia.gc4@ajl.asso.fr

Daime Mireille
06 58 46 21 79
maia.gc2@ajl.asso.fr

Gouth Stéphanie
06 61 98 48 85
maia.gc5@ajl.asso.fr

Pilote Parcours : SAUER Florence
06 67 27 11 14
maia.pilote@ajl.asso.fr

Les Objectifs de la **MAIA**

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

- *Simplifier le parcours des personnes âgées et de leurs aidants en leur offrant une réponse harmonisée, complète et adaptée.*
- *Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe en offrant un accompagnement personnalisé par un « gestionnaire de cas »*

Gestion de cas, accompagnement des personnes âgées en situation complexe :

- **Evaluations multidimensionnelles** de la situation lors de visites à domicile. Elaboration d'un Plan de Services individualisé (PSI).
- **Coordination** avec les médecins traitants, les professionnels médico-sociaux et sociaux (services d'aides et de soins, Infirmiers…) contribuant au maintien à domicile ;
- **Accompagnement et suivi intensif personnalisé** de la personne pour le maintien au domicile.
- **Soutien** des proches et des aidants.

Les Critères d'**orientation**

Personnes âgées (à partir de 60 ans*) en **perte d'autonomie**, dont le projet de maintien à domicile est fragilisé.
« En l'absence de situation médicale aigue ou de crise, la personne qui souhaite rester au domicile, relève d'une orientation en gestion de cas si tous les critères suivants se cumulent ».

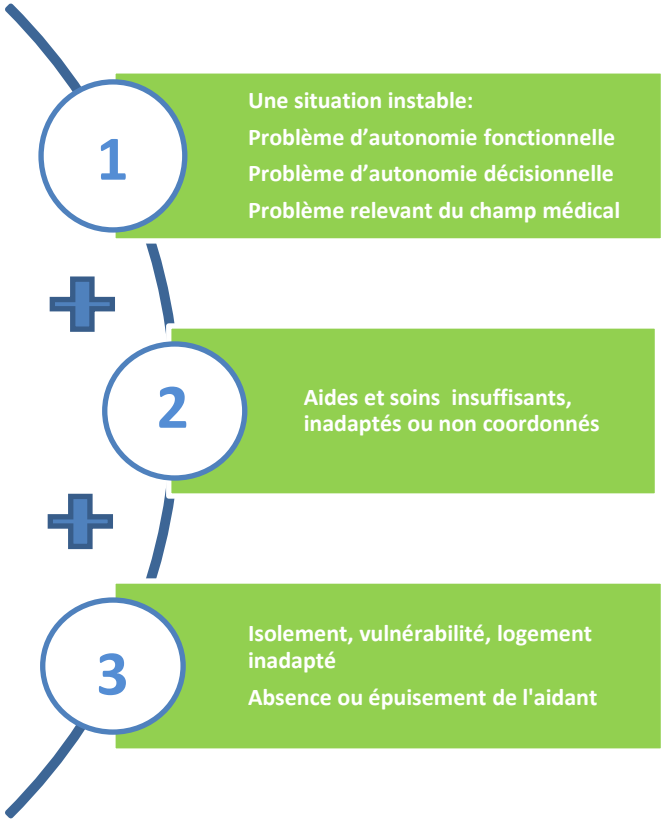

* Peut bénéficier d'un accompagnement en gestion de cas, toutes personnes de moins de 60 ans présentant une maladie d'Alzheimer ou neuro dégénérative diagnostiquée

Comment faire appel au service de **gestion** de cas de la **MAIA** ?

Vous êtes un professionnel de proximité (santé, médico-social, social) et vous avez repéré chez la personne âgée les critères d'orientation.
Votre premier interlocuteur est la PTA.

Demande d'intervention à la PTA

- Fiche d'orientation du Var par Mail, fax, courrier ou téléphone
- Recueil du consentement de la personne orientée

La PTA

- Réceptionne la demande et vérifie les critères d'orientation
- Si besoin, active le passage de l'équipe mobile de gériatrie et/ou de psychiatrie du sujet âgé, pour une aide à l'orientation
- Orientation au service « gestion de cas »

Orientation

- Le service de gestion de cas réalise une primo-évaluation au domicile
- Analyse les critères d'orientation

Service de gestion de cas MAIA

- Décision en équipe de l'inclusion ou non au regard des critères
- Début de l'accompagnement en gestion de cas dans le respect des souhaits de la personne
- Informations aux différents professionnels de la décision